UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Erasmus +

mobilités des personnels

Mobilité de formation (STT)

Mobilité d'enseignement (STA)

Université d'Artois – Service des Relations Internationales

Co-funded by
the European Union

Erasmus+
Enriching lives, opening minds.

Juillet 2026

STT - Staff mobility for Training

Mobilité de formation

🎯

POUR QUI ?

Pour tous les personnels
en poste/sous contrat avec l'Université d'Artois (enseignants, BIATSS, chercheurs, doctorants sous contrat...).
Dans un pays éligible Erasmus+

✅

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

- Suivi d'une formation
- Job shadowing (observation de poste)
- Mission d'échange de pratiques
- Participation à une "staff week"
  (semaine de formation institutionnelle encadrée)

➕ **Enseignants** : développer des compétences en pédagogie, conception cours, pratiques innovantes

⏱️

DURÉE

2 à 5 jours (hors voyage)

⛔

INÉLIGIBLE

- Conférences et colloques
- Développement de coopération internationale
- Recherche de partenariats
- Montage de projets / signature accords

Mobilité de formation (STT)

Critères de sélection & pays éligibles

NATURE DU PROJET

Adéquation avec le poste occupé et le développement professionnel

MOTIVATION

Justification claire et argumentée de la demande

PREMIÈRE MOBILITÉ PRIORITAIRE

Les demandes de 1ère mobilité sont examinées en priorité

PRIORITÉS ERASMUS+ 2021–2027

- Inclusion et diversité
- Transformation numérique,
- Environnement et lutte contre le changement climatique
- Participation à la vie démocratique, valeurs communes et engagement civique

🌍 PAYS DU PROGRAMME (UE + ASSOCIÉS)

Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie*, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède, Islande, Liechtenstein, Norvège, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie

*sauf établissements sous contrôle d'un trust d'intérêt public

✈️ Conseils aux voyageurs (MEAE)

⚠️ PAYS TIERS NON ASSOCIÉS

Financement restreint : nombre limité de dossiers sélectionnés en commission. Vérifier impérativement les conseils aux voyageurs.

🔗 Liste complète des pays éligibles

Mobilité de formation (STT)

Trouver sa structure d'accueil

🏢 TYPES DE STRUCTURES

Exemples :

- Centre de formation,
- Établissement, d'enseignement supérieur,
- Association,
- Entreprise publique ou privée,
- etc.

Structures inéligibles :
Institutions et organes de l'UA, agences spécialisées et organisations gérant des programmes de l'UE.

🔍 PISTES DE RECHERCHE

- Sites des établissements (rubrique "international" / "staff mobility")
- Partenariats existants de l'Artois
- Réseau professionnel (collègues, LinkedIn)
- Alliance HEROES (membres de l'alliance)

https://heroesuniversity.eu/

- 🔗**Catalogue "IMotion" staff training**

📩 CONTACTER LA STRUCTURE

- Présenter l'objectif de formation
- Proposer des dates indicatives
- Préciser : mobilité financée Erasmus+ aucune prise en charge n'est attendue de la part de la structure d'accueil
- Relancer si pas de réponse

✅ En cas de réponse favorable : **Demander une lettre d'invitation** à transmettre au SRI

💡 *Anticipez vos démarches — ne pas attendre l'ouverture de la campagne de candidature.*

STA - Staff Teaching Assignment

Mobilité d'enseignement

🎯

POUR QUI ?

Personnels chargés d'enseignement uniquement. (enseignants, enseignants-chercheurs, doctorants sous contrat avec enseignement).

✅

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

- Donner des cours, séminaires ou conférences ouverts aux étudiants
- Possible de combiner enseignement + formation

⛔

INÉLIGIBLE

Intervention en colloque de recherche

⏱️

DURÉE & VOLUME

2 à 5 jours (hors voyage)

- Minimum **8h d'enseignement**

Ou

- Minimun **4h d'enseignement si STA combinée** (enseignement+ formation)

🌎

PAYS ET ÉTABLISSEMENTS ELIGIBLES

→ Pays du programme Erasmus+ et pays associés hors pays tiers 🔗**Liste complète des pays éligibles**

→ L'établissement d'accueil doit posséder un accord Erasmus+ pour mobilité d'enseignement valide avec l'Artois

→ **Renseignement auprès du coordinateur RI, composante, directeur laboratoire**

Mobilité de formation (STT) Mobilité d'enseignement (STA)

Calendrier des campagnes

Deux types de campagnes au sein de l'Artois selon la mobilité souhaitée

STT

Janvier - Mars

1 à 2 campagnes de candidature

📢 Diffusion

Par e-mail sur votre boîte institutionnelle diffusées par le Bureau du Développement des Compétences

💡 **Conseil** : Anticipez votre recherche de structure d'accueil **avant l'ouverture des campagnes.** Contacter les établissements partenaires est une démarche individuelle.

STT

🏛️ EXAMEN DES DEMANDES

Soumises à l'avis du Vice Président RI + passage en commission de formation = **réponse la semaine suivante**

STA

Session Janvier

Pour les mobilités entre mars et juillet → déposer la demande début janvier au plus tard

Session Juin

Pour les mobilités entre septembre et février → déposer la demande mi-juin n–1 au plus tard

📢 Diffusion

Le formulaire de demande de mission à l'étranger est diffusé par votre coordinateur RI ou directeur de laboratoire au sein de votre Composante/Laboratoire-Centre de recherche.

STA

🏛️ EXAMEN DES DEMANDES

- **Session janvier :** Commission Relations Internationales = **réponse la semaine suivante**
- **Session juin :** Commission Relations Internationales = **réponse la semaine suivante**

Mobilité de formation (STT) | Mobilité d'enseignement (STA)

Démarches avant & pendant la mobilité

Une fois votre mobilité sélectionnée par l'Artois en Comission

🗓️AVANT LA MISSION

📧 Vous recevrez un e-mail du SRI vous indiquant le montant des indemnités de repas et d'hébergement

✅ Vous pourrez ensuite réserver vos billets de transport et votre hébergement ou le SRI peut s'en charger pour vous (à votre demande)

⚠️ Veillez à respecter les montants d'indemnisation communiqués

📄1 MOIS MINIMUM AVANT LA MISSION

💶 **Possibilité d'obtenir une avance** (avec justificatifs hébergement + transport)

📄**Compléter et signer les documents contractuel Erasmus+ :**

- Contrat pédagogique de mobilité : envoi par mail au SRI
- Contrat financier de participant : 2 originaux au SRI

✈️ **Conseils aux voyageurs (MEAE)**

🌐 **Inscription sur le Fil Ariane** vivement conseillée

📌 **Inscription Fil Ariane**

📄PENDANT LA MOBILITÉ

🔒 **Respecter les règles de sécurité numérique**

📄**Faire remplir l'attestation de présence**

🧾 **Conserver tous les justificatifs de dépenses (originaux)**

Mobilité de formation (STT) | Mobilité d'enseignement (STA)

Démarches après la mobilité

Attestation de présence Erasmus+

Envoyer l'attestation signée à sri@univ-artois.fr

Remboursement des frais

Transmettre au SRI les frais de mission pour remboursement

Rapport de participant Erasmus+

Compléter le rapport Erasmus+ reçu via votre messagerie institutionnelle

✅ **Remboursable**

- Billet transport (avion, train 2e classe)
- Frais de repas (selon indemnités MINEFI)
- Hébergement (selon indemnités MINEFI)
- Titres de transport (métro, bus) — originaux
- Parking, péages — originaux
- Visa, passeport, vaccin

⚠️ Location de voiture & taxis : soumis à validation préalable

❌ **Non remboursable**

- Contraventions
- Dommages sur véhicule personnel
- Achat de biens personnels ou de cadeaux
- Vol et train 1ère classe (sauf si preuve donnée que les billets étaient moins chers qu'une classe économique)

Mobilité de formation (STT) Mobilité d’enseignement (STA)

Contact et rappels

Karine AIT KARRA BOIGELOT

✉ sri@univ-artois.fr
📍 Pôle d’Arras, bâtiment H 0.01

Documents à transmettre au SRI

- Lettre d'invitation de la structure d'accueil
- Documents contractuels Erasmus+ signés
- Attestation de présence Erasmus+ et frais de mission

Respecter les délais

Si les démarches ne sont pas effectuées dans les délais indiqués, le SRI ne pourra pas être tenu responsable d’un retard de traitement, d’un refus administratif ou de l’impossibilité de verser une avance avant le départ.